

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-12/54C

Objet : CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE VALIDATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL DU 2nd SEMESTRE 2021.

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénia, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	33
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Danielle CULAT donne pouvoir à Pierre ROGE
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à Sylvie TORRES
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Anne-Marie PEGAR-BOIX donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Colette ROIG donne pouvoir à Sylvie TORRES
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 24 novembre 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération en date du 19 juin 2019, le Conseil de la Communauté a adopté le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, contrat cadre qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, le Département des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie pour :

- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire de chaque Communauté, ainsi que dans les bassins de vie qui les constituent,
- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Accompagner et fortifier l'offre de services supérieurs et l'attractivité** de chaque Communauté dans plusieurs domaines tels que le développement économique, l'enseignement supérieur et la formation ou encore l'offre de services à la population.

Ce contrat-cadre fixe ainsi des objectifs stratégiques pluriannuels communs pour une période de 3 ans dont la mise en œuvre fait l'objet chaque année de programmes opérationnels (P.O).

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 15 novembre 2021 celui-ci a validé le programme opérationnel pour le 2nd semestre de cette année.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le programme opérationnel du 2nd semestre 2021 du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, ci-annexé ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

